



Nombre de membres composant le Conseil : 19

Présents : 10
Absents : 4
Pouvoirs : 5

L'an deux-mille-dix-neuf et le treize février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 08 février 2019 par M. Philippe GRANGE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

La séance est présidée par M. Philippe GRANGE

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

SERENA Louis - MOYEMONT GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian - MARQUIS Jean Daniel - WOLFER Dominique – VERT Hélène – SERRA Vincent – GUEZOU Eric –RAYNAUD Pierre.

ABSENTS :

Mesdames et Messieurs :

BRETON Gaëlle – GERAUDIE Léonor – JUVIGNY Daniel - CANTIN Jacky.

EXCUSES

Néant.

PROCURATIONS :

Mesdames et Messieurs :

TALLET Patrice à MOYEMONT GAILDRY Catherine.

BARRIERE Cécile à VERT Hélène

KEBABJIAN Fabienne à WOLFER Dominique

FABRE Lionel à MARQUIS Jean-Daniel

DUCROS Marie José à RAYNAUD Pierre.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de désigner un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

M. GUEZOU Eric se propose pour être secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité,
Par 15 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis - MOYEMONT GAILDRY Catherine (+ procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian – MARQUIS Jean-Daniel ((+ procuration FABRE Lionel) - WOLFER Dominique (+ procuration KEBABJIAN Fabienne) – VERT Hélène (+ procuration BARRIERE Hélène) – SERRA Vincent – GUEZOU Eric – RAYNAUD Pierre (+ procuration DUCROS Marie José).

- **Désigne** M. GUEZOU Eric pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU PROCES VERBAL Du 12 DECEMBRE 2018.

A ce jour, aucune observation écrite reçue concernant le conseil municipal du 12 décembre 2018.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité,
Par 15 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis - MOYEMONT GAILDRY Catherine (+ procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian – MARQUIS Jean-Daniel ((+ procuration FABRE Lionel) - WOLFER Dominique (+ procuration KEBABJIAN Fabienne) – VERT Hélène (+ procuration BARRIERE Hélène) – SERRA Vincent – GUEZOU Eric – RAYNAUD Pierre (+ procuration DUCROS Marie José).

- **APPROUVE** le compte-rendu du 12 décembre 2018.

FINANCES.

1. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT GAILDRY

Objet : Vote du Compte de Gestion Commune 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice de 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité,
Par 15 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis - MOYEMONT GAILDRY Catherine (+ procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian – MARQUIS Jean-Daniel ((+ procuration FABRE Lionel) - WOLFER Dominique (+ procuration KEBABJIAN Fabienne) – VERT Hélène (+ procuration BARRIERE Hélène) – SERRA Vincent – GUEZOU Eric – RAYNAUD Pierre (+ procuration DUCROS Marie José).

- **APPROUVE** le compte de gestion 2018.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Rapporteurs : Louis SERENA – Catherine MOYEMONT GAILDRY.

Objet : Vote du compte administratif 2018 Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. SERENA Louis, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Conseil d'Administration de l'exercice 2018, dressé par M. Philippe GRANGE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 – lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

Commune

Total des dépenses : 5 296 270,59 €

Total des recettes : 5 864 502,32 €

Excédent de clôture de l'exercice : 568 231,73 €

Dont Excédent en Section d'Investissement : 149 315,39 €

Dont Excédent en Section de Fonctionnement : 418 916,34 €

2 – constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité,
Par 15 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis - MOYEMONT GAILDRY Catherine (+ procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian – MARQUIS Jean-Daniel ((+ procuration FABRE Lionel) - WOLFER Dominique (+ procuration KEBABJIAN Fabienne) – VERT Hélène (+ procuration BARRIERE Hélène) – SERRA Vincent – GUEZOU Eric – RAYNAUD Pierre (+ procuration DUCROS Marie José).

- **APPROUVE** le compte administratif 2018.

3. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB).

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT GAILDRY.

Nous allons d'abord vous présenter les grandes orientations budgétaires pour ALLEINS en 2019 à partir du contexte général financier et politique et son application sur le budget de notre village.

Ce rapport permet de discuter des priorités qui seront affichées dans le budget primitif, informe de l'évolution de la situation financière de la commune et présente les engagements pluriannuels envisagés.

Il est rappelé que le ROB n'a pas de caractère décisionnel et en conséquence ne donne pas lieu à vote cependant, il donnera lieu à la rédaction d'une délibération.

Perspectives économiques.

I- Le contexte général.

Au niveau mondial : climat économique maussade, croissance molle, risques financiers élevés, taux d'intérêt à la hausse, hausse des prix du pétrole

Perspectives de croissance pour la France : +1,8% pour 2019 – quasi identique à 2018.

Les Bouches du Rhône toujours en hausse quant au nombre de demandeurs d'emploi
Contexte financier

L'élaboration du budget primitif 2019 marquerait encore une pause dans la démarche de baisse historique des dotations de l'Etat, engagée en 2014 sur la base d'un plan d'économies de 50 milliards d'euros de dépenses publiques dont 11,5 milliards ont concerné les collectivités locales entre 2014 et 2017.

Ce sont désormais 13 milliards de nouvelles économies sur leurs dotations qui sont annoncées à horizon 2022.

Cette diminution de ressources des collectivités est principalement imputée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation des collectivités.

Pour la commune de ALLEINS, la baisse a représenté en 2017 par rapport à 2013, année de référence avant la baisse des dotations, une perte de près de 150k€ de la DGF soit une baisse de plus de 50%.

Depuis 2018, la baisse des dotations s'est stabilisée même si nous avons connu une baisse de 10k€ en 2018.

Nous proposons une stabilisation sur 2019 pour laquelle nous n'avons pas d'éléments sauf à considérer la stabilisation programmée.

S'agissant du transfert des compétences de la Commune vers la Métropole Aix-Marseille-Provence, c'est aussi la stabilité cette année

La suppression progressive de la taxe d'habitation induira inévitablement des baisses de ressources dans les années à venir mais sera encore remboursée intégralement pour cette année.

II- Les orientations stratégiques.

Dans un contexte budgétaire contraint, les orientations du projet de budget 2017 se déclinent selon les axes suivants :

Maintenir et même améliorer le niveau des services offerts à la population

Stabiliser les dépenses de fonctionnement en espérant que les recettes soient stabilisées aussi

Préserver notre capacité d'autofinancement pour continuer le plan d'investissement relativement important depuis 5 ans

Démarrer les travaux du nouveau Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement à hauteur de 50% environ

Maintenir les taux de fiscalité en 2019, afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (part communale) dans le budget des ménages malgré nos inquiétudes sur les recettes communales.

III- Les orientations du budget 2018.

- Les Recettes de Fonctionnement

Impôts et taxes

Fiscalité locale :

Stabilité des taux de fiscalité pour les taux communaux

A partir des bases d'imposition fournies par l'Etat pour l'année 2017, le produit fiscal des ménages sera calculé avec les mêmes taux d'imposition que 2017.

Stabilité des taxes sur pylônes et électricité

Pour les dotations de la métropole, stabilité sur 2019

Montant estimé : 1.993 K€

Dotations Etat

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) était de 287.000 € en 2013. Elle est portée à 138 000€ en 2018 et devrait être stable en 2019.

Montant estimé : 281 K€

Produits des services

Montant estimé : 246 K€

Autres produits de gestion courante

Stabilité des recettes à caractère immobilier

Montant estimé : 40 K€

Montant total estimé des recettes de fonctionnement : 2 600 K€

- Les Dépenses de Fonctionnement

En ce qui concerne le fonctionnement, pas de bouleversements communaux par rapport à l'année dernière.

Charges à caractère général

Stabiliser les dépenses sur l'eau, électricité et combustibles

Maintien dotations écoles et incluant matériels et mobilier

Reconduire les budgets Festivités, magazine, télécoms et affranchissement en revoyant les budgets par rapport aux dépenses 2018

Objectif prévu : 816 K€

Dépenses de personnel

Une augmentation de 20k€ environ est prévue en raison du départ de Jean-Claude REITA en fin d'année et donc son remplacement vers le mois de septembre 2019 : 20k€.

Soit, toujours 44 % du budget dépenses fonctionnement.

Objectif prévu : 1100 K€

Autres charges de gestion courante

Stabilité

Objectif prévu : 319 K€

De plus, je vous rappelle que nous avons un résultat de 189k€ de l'année 2015 que nous n'avons pas touché et qui reste toujours en résultat.

- Recettes et Dépenses d'investissement

Pour les recettes :

Je vous propose que nous transférons l'intégralité de l'excédent de fonctionnement au titre de l'année 2018 sur l'investissement de 2019 pour les raisons suivantes :

Sur 2019, nous aurons encore un déficit de FCTVA

2019 sera une année importante au niveau investissements

Nous avons un résultat de 189k€ sur le fonctionnement que nous gardons

Nous maîtrisons maintenant les dépenses et recettes de fonctionnement avec une bonne précision

Nous avons intégré la vente des ex-services techniques.

Je vous rappelle que les dépenses sont intégrées en TTC mais les recettes en HT avec un taux de 60,70 ou 80% selon le taux de subvention accordée.

Les points importants sur cette année 2019 seront les suivants :

200k€ de travaux de 2018 restent à rembourser par le Conseil départemental.

300k€ de recettes vont alimenter les recettes d'investissement de 2019 s'agissant des ventes des anciens services techniques.

Ensuite, il y a les travaux de proximité pour lesquels nous avons délibéré en fin d'année et dont nous allons demander une subvention d'ici fin février.

Enfin, il y a le nouveau CDDA dont les travaux vont démarrer et dont nous avons prévu un avancement de l'ordre de 50% sur l'année 2019.

A cet autofinancement des gros projets, il faut rajouter les projets de proximité financés à 70%.

Proximité 2019			
1	Accès crèche et périscolaire par vabre	100 000,00 €	2019
2	Rue du 4 septembre	100 000,00 €	2020
3	Ecole élémentaire enrobé et éclairage	85 000,00 €	2019
4	Ecole élémentaire WC	85 000,00 €	2019
5	Pôle ludique et sportif 2ème tranche	85 000,00 €	2019
6	Aménagement cimetière	50 000,00 €	2019
7			2020
8	Embellissemnt Bastidon	30 000,00 €	2019
TOTAL		535 000,00 €	
3 dernières classes numériques		15 000,00 €	

Proximité 2018 non réalisée	
Sécurité arènes	75 000,00 €
Divers voirie 2018	100 000,00 €
Rond point du Général de GAULLE	10 000,00 €
Vidéoprotection village	40 000,00 €
TOTAL	225 000,00 €

Soit un total de 900k€ sur l'année d'autofinancement commune au titre de CDDA et 230k€ au titre des proximités financés par :

- 420k€ d'excédent de fonctionnement que nous versons sur l'investissement.
- La FCTVA de 2017 pour un montant de 420k€.
- 300k€ de vente des anciens services techniques.

A ce jour, concernant les comptes de la commune :

- La trésorerie est stable tout au long de l'année.
 - L'excédent de fonctionnement est stable aussi et d'environ 15 à 20% du budget de fonctionnement selon les années
 - Un résultat de fonctionnement de près de 200k€ que nous n'avons pas touché depuis 3 ans et qui reste donc disponible à tout moment.
 - Des investissements globalement à hauteur du fonctionnement ce qui est volontariste pour réaliser des opérations mais qui n'est pas démesuré.
- Concernant le CDDA de 3900k€, les financements sont bons :
- La requalification du centre village est financée à 75 % (DERT+Conseil Départemental+ métropole)
 - La rénovation du couvent est financée à 80% (Conseil Régional+Conseil Départemental)
 - Le projet de la petite enfance est financé à 75% (CAF+Conseil Départemental)

4. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DES BDR AU TITRE D'UN CONTRAT DE DEVELOPPE LOCAL – PERIODE 2019/2020.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT GAILDRY

Objet : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE D'UN CONTRAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL – Période 2019/2020.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a signé avec le Conseil Départemental des BDR, un contrat départemental de Développement et d'Aménagement pour une durée de 2 ans, de 2018 à 2019 pour la réalisation de travaux d'investissement effectués dans le cadre d'une politique globale d'aménagement.

Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à 3.909.611€HT, selon un échéancier allant de l'année 2018 à l'année 2019, conformément au tableau joint en annexe.

Chaque tranche, sera soumise annuellement au vote du conseil municipal et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.

Le montant total du Contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse.

Pour l'année 2019, le montant total de la tranche annuelle est estimé à 1.397.401€ HT, réparti de la façon suivante :

Liste des opérations Tranche 2019 :

1. Pôle petite enfance :

Réaménagement de la cantine dans la crèche

Montant HT : 350.000,00€

2. Requalification des espaces publics - centre village

Mise en valeur du patrimoine historique complète de la voirie de l'artère principale du village historique d'Alleins – Voies concernées : Cours Victor Hugo – Place de la République.

Montant HT : 1.047.401€

Pour cette 2ème tranche du Contrat, le plan de financement serait le suivant :

	Conseil Départemental 13	Autre financements	Autofinancemen t communal	TOTAL HT Opérations 2018
Opération 1 : Pôle petite enfance Réaménagement de la cantine dans la crèche	210.000€		140.000€	350.000€
Opération 3 : Requalification des espaces publics - centre village Cours Victor Hugo – Place de la République	628.441€	DETR 104.740€ 2019 : 78.102,10€ 2020 : 26.638,00€	314.220€	1.047.401€
TOTAL	838.441€	104.740€	454.220€	1.397.401€

Au bénéfice de ces précisions,

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

Par 15 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis - MOYEMONT GAILDRY Catherine (+ procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian – MARQUIS Jean-Daniel ((+ procuration FABRE Lionel) - WOLFER Dominique (+ procuration KEBABJIAN Fabienne) – VERT Hélène (+ procuration BARRIERE Hélène) – SERRA Vincent – GUEZOU Eric – RAYNAUD Pierre (+ procuration DUCROS Marie José).

➤ **Sollicite** la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 60 %.

➤ **Approuve** le plan de financement de la tranche 2019 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 838.441€.

➤ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

5. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DETR (EXERCICE 2019).

Requalification des espaces publics dans le centre-ville historique. Tranche 2019 : cours Victor Hugo.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT GAILDRY

**Objet : Dotation d'équipement des Territoires Ruraux – DETR (exercice 2019).
Requalification des espaces publics dans le centre-ville historique. Tranche 2019 :
Cours Victor Hugo.**

M. Le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Préfecture des Bouches du Rhône au titre de la D.E.T.R. 2019 pour la requalification des espaces publics dans le centre-ville historique.

Le coût estimatif des travaux pour la tranche 2019 s'élève à un montant total de : 1.047.401€ H.T. comprenant les travaux de rénovation du Cours Victor Hugo et de la Place de la République, subventionnés à hauteur de 60% par le Conseil Départemental soit un montant de 628.441€ HT au titre du CDDA 2018/2019.

L'échéancier de réalisation projette un étalement des travaux sur deux ans, aussi Monsieur le Maire propose de scinder la « Tranche 2019 » du projet en deux sous-tranches, afin de solliciter l'aide financière de l'État au titre de la DETR exercice 2019, puis la DETR exercice 2020.

Ainsi, sur l'année 2019, les travaux de rénovation concernent : Le Cours Victor Hugo pour un montant de 781.021,00€ HT.

Les travaux de rénovation de la Place de la République pour un montant de 266.380€ HT, seront réalisés en 2020.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

DEPENSES	Montant total HT
Coût total de l'opération « Requalification des espaces publics »	1.352.501,00 €
Montant tranche 2018 : rue de l'Egalité	305.100,00 €
Montant tranche 2019 : Cours Victor Hugo et Place de la République	1.047.401,00 €
- dont Cours Victor Hugo	781.021,00 €
- dont Place de la République	266.380,00 €

RECETTES		Tranche2018 (Rappel) - rue de l'Egalité	Tranche 2019 Cours Victor Hugo	Tranche 2019 (Travaux en 2020) Place de la République
		Montant HT	Montant HT	Montant HT
Etat DETR	Taux 10.00%	30.510,00€	78.102,10€	26.638,00€
Conseil Départemental	60.00%	183.060,00€	468.612,60€	159.828,00€
Autofinancement commune	30.00%	91.530,00€	234.306,30€	79.914,00€
TOTAL	100.00%	305.100,00€	781.021,00€	266.380,00€

Après avoir entendu l'exposé,

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

A l'unanimité,
Par 15 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis - MOYEMONT GAILDRY Catherine (+
procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian – MARQUIS Jean-Daniel ((+
procuration FABRE Lionel) - WOLFER Dominique (+ procuration KEBABJIAN
Fabienne) – VERT Hélène (+ procuration BARRIERE Hélène) – SERRA Vincent –
GUEZOU Eric – RAYNAUD Pierre (+ procuration DUCROS Marie José).

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire :

- A déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture des Bouches du Rhône au titre de la D.E.T.R. 2019 pour la requalification des espaces publics dans le centre-ville historique - Tranche 2019 : Cours Victor Hugo.
- A déposer ultérieurement un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture des Bouches du Rhône au titre de la D.E.T.R. 2020 pour la requalification des espaces publics dans le centre-ville historique - Tranche 2019 (travaux en 2020) : Place de la République.
- A signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

URBANISME.

6. ECHANGES PETITS TERRAINS AVEC INDIVISION CASSAN.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Louis SERENA.

Objet : Echange CASSAN/Commune d'Alleins.

La commune d'Alleins est propriétaire de la parcelle section B n°1153 lieu-dit « Jonquerolles et Derrière St Pierre », d'une contenance de 19a 84ca et d'une valeur de 2000,00€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur CASSAN Alain demeurant 2580 Quartier Giotte et Paradis - 13980 ALLEINS.

Ce dernier est propriétaire :

- De la parcelle cadastrée section G n°705, d'une contenance de 0a 10ca, située lieu-dit « Le Village » (impasse de la Baume), d'une valeur de 120,00€ x 10€/m² soit 1200,00€.
- Des parcelles cadastrées section D n°671 d'une contenance de 9a 40ca et D 687 d'une contenance de 2a 30ca, situées quartier St Sauveur, d'une valeur totale de 800,00€.

M. CASSAN Alain souhaite procéder à un échange de terrain avec la commune. Il propose d'échanger les parcelles section G n°705, D n°671 et D 687 avec la parcelle communale cadastrée section D n°1153 pour une valeur échangée de 2.000,00€

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,
A l'unanimité,
Par 15 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis - MOYEMONT GAILDRY Catherine (+ procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian – MARQUIS Jean-Daniel ((+ procuration FABRE Lionel) - WOLFER Dominique (+ procuration KEBABJIAN Fabienne) – VERT Hélène (+ procuration BARRIERE Hélène) – SERRA Vincent – GUEZOU Eric – RAYNAUD Pierre (+ procuration DUCROS Marie José).

,

AUTORISE l'échange des parcelles section G n°705, D n°671 et D 687 avec la parcelle communale D n°1153.
Les propriétés des deux parties ont une valeur égale de 2.000,00€.

DIT que les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de la SCP RAVANAS / GUAZZELLI-REVERCHON – Notaires Associés – 19 Avenue des Alpines à MALLEMORT (13370).

7. ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DANS LA FORET COMMUNALE DE ALLEINS POUR L'ANNEE 2019.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Louis SERENA.

Objet : Etat d'assiette des coupes dans la forêt communale d'Alleins pour l'année 2019.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mme la responsable du Service Forêt-Bois de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2019 en forêt communale d'Alleins relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1) Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-après,
- 2) Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2019 à la désignation des coupes inscrites à l'Etat d'assiette présentée ci-après,
- 3) Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.

Etat d'Assiette

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Réglée / Non réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF 2	Année décidée par le propriétaire 3	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
										Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
								Délimitation	Vente (m3)	Appel d'Offre	Gré à gré contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la Mesure
1	AME	56,36	2,68	NR	2019	2019									
3	AME	62,17	0,53	NR	2019	2019									
6	AME	51,47	0,56	NR	2019	2019									

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

1 : Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise ; IRR irrégulière ; RGN Régénération, SF Taillis sous futaie ; TS taillis simple ; RA Rase

2 : Année proposée par ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

3 : Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Le conseil Municipal,

A l'unanimité,

Par 15 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis - MOYEMONT GAILDRY Catherine (+ procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian – MARQUIS Jean-Daniel ((+ procuration FABRE Lionel) - WOLFER Dominique (+ procuration KEBABJIAN Fabienne) – VERT Hélène (+ procuration BARRIERE Hélène) – SERRA Vincent – GUEZOU Eric – RAYNAUD Pierre (+ procuration DUCROS Marie José).

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles

n° 1 – 3 – 6.

8. INFORMATION SUR LE RACHAT DE LA PROPRIETE DELLERM (QUARTIER DU ROUSSET-COLLINE).

Rapporteurs : Philippe GRANGE -Louis SERENA.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un grand terrain de 20 Ha environ sur le plateau de la colline entre AURONS et ALLEINS dont 18.5 Ha sont sur notre commune et 1.5 Ha sur la commune d'AURONS.

Ce terrain est pour moitié en zone agricole protégée et pour moitié en espaces naturels sensibles.

Ce terrain est en vente et je vous ai proposé, lors du conseil municipal du mois de décembre 2018 de faire préemption comme sur tous les terrains en colline que nous essayons de racheter dans le cadre de la préservation des espaces boisés de la commune et de la rationalisation de ces derniers par la diminution du nombre de propriétaires et de l'augmentation de notre patrimoine naturel.

Le montant de la transaction est de 240k€ pour l'ensemble soit environ 220k€ pour la partie de ALLEINS.

Cela nous semblait très élevé pour un terrain certes noble mais en totalité inconstructible et sans arrosage pour sa partie agricole.

A titre de comparaison, des transactions se sont faites par le passé récent à environ 0.60 € du m².

C'est donc ce que nous avons proposé au vendeur soit un montant total de 108k€ soit environ la moitié du prix proposé initialement.

Madame DELLERM avait jusqu'au 25 janvier 2019 pour nous faire connaître sa position.

Par courrier du 22 janvier, elle nous faisait savoir qu'elle refusait le prix proposé.

Elle m'a aussi fait savoir que, compte tenu des relations avec la précédente municipalité, elle ne préférait pas négocier et que son avocat s'en occuperait.

Effectivement, 2 jours après, je recevais un courrier d'avocat nous demandant de retirer notre préemption du fait que la moitié seulement du bien était en zone naturelle.

Sauf que l'autre moitié est en zone agricole protégée et que, par l'intermédiaire de la SAFER, nous pouvons aussi exercer notre droit de préemption.

Toujours est-il que nous devons saisir le juge de l'expropriation dans un délai de 2 semaines à réception du courrier de refus du prix proposé.

C'est ce que nous avons fait la semaine dernière et vous avez le mémoire introductif d'instance dans la note préparatoire.

Maintenant, le juge doit se positionner.

Entre temps et si Madame DELLERM veut bien négocier, tant que la juridiction n'a pas donné son verdict, il est toujours temps de l'arrêter.

Cependant, nous étions obligés de préserver nos droits.

Affaire à suivre...

SOCIAL – PETITE ENFANCE

9. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CAF).

Accord de pré-engagement à l'élaboration d'une convention territoriale globale de service aux familles.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Dominique WOLFER.

Objet : Accord de pré-engagement à l'élaboration d'une convention territoriale globale de service aux familles.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les éléments suivants ;

Dans le cadre de son partenariat avec la caisse d'allocations familiales, la ville d'Alleins envisage de s'engager dans une convention territoriale globale (CTG) de service aux familles.

Celle-ci propose un cadre contractuel permettant de développer un partenariat global entre la ville et la CAF visant une plus grande cohérence des interventions.

Cette convention porte sur :

- L'accès aux droits sociaux
- La petite enfance
- Le soutien à la fonction parentale
- Le logement et le cadre de vie
- L'animation de la vie sociale
- L'accompagnement des situations de vulnérabilité (précarité, isolement, handicap)

L'accord de pré-engagement vise à élaborer une convention territoriale Globale au travers d'une démarche projet en partageant une vision globale et transversale du territoire, en déployant les politiques à partir des besoins des habitants et en mesurant l'impact des actions conduites, renforcer les coopérations afin de contribuer à une plus grande efficacité et complémentarité d'intervention sur le territoire, mettre en place les instances de gouvernance, définir un calendrier prévisionnel de mise en œuvre ;

La convention est conclue à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2021 par expresse reconduction.

Il est demandé au conseil Municipal :

- D'approuver les termes de l'accord de pré-engagement à l'élaboration d'une convention Territoriale de service aux familles,
- D'Autoriser M. Le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette convention.

Le conseil Municipal,
A l'unanimité,
Par 15 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis - MOYEMONT GAILDRY Catherine (+ procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian – MARQUIS Jean-Daniel ((+ procuration FABRE Lionel) - WOLFER Dominique (+ procuration KEBABJIAN Fabienne) – VERT Hélène (+ procuration BARRIERE Hélène) – SERRA Vincent – GUEZOU Eric – RAYNAUD Pierre (+ procuration DUCROS Marie José).

APPROUVE les termes de l'accord de pré-engagement à l'élaboration d'une convention Territoriale de service aux familles, jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi qu'à prendre toute décision nécessaire à son exécution.

SECURITE

10. INCIVILITE DE PROPRETE-MISE EN PLACE D'AMENDES CHIFFREES.

- a. *Déjection canine*
- b. *Décharges sauvages*
- c. *Non-respect de la collecte des ordures ménagères et PAV*

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Jean-Daniel MARQUIS.

Objet : Incivilité de propreté. Mise en place de forfaits de frais de nettoyage pour la propreté du domaine public.

La Municipalité a engagé une réflexion sur les questions de propreté, d'hygiène et de salubrité sur le domaine public.

Le maintien de la propreté des voies et espaces publics de la commune demeure un axe prioritaire d'amélioration de qualité de vie.

Ainsi, la municipalité mène une politique volontariste en la matière qui se traduit par des actions significatives :

- Acquisition de nouveaux véhicules et outillages appropriés : balayeuse, aspirateur urbain électrique,
- Installation bornes sacs jetables pour ramassage déchets canins,
- Nombreux dispositifs de collectes : conteneurs enterrés, ramassage hebdomadaire des encombrants,
- Campagne d'information sur le magazine municipal et sur le site internet.

Le comportement de certains individus est en effet la plupart du temps à l'origine des problèmes soulevés.

La propreté qui est l'affaire de tous ne peut être donc exclusivement supportée par le contribuable.

Afin de renforcer le volet répressif de la politique de propreté urbaine, il est proposé plusieurs forfaits d'exécution d'office qui seront à la charge des contrevenants et qui permettront à la commune de recouvrer automatiquement les frais de remise en état de propreté qu'elle supporte.

Proposition de forfaits par nature d'infraction :

Déjections canines non ramassées.

- Amende de 68€

Si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction.

- Amende de 180€ au-delà de ce délai.

Non-respect des conditions de collecte des déchets.

- Amende de 35€

Si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction.

- Amende de 75€ au-delà de ce délai.

Si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue

- Amende de 750€

Décharges sauvages.

- Amende de 1500€

La constatation et la verbalisation seront effectuées par les agents assermentés de la commune.

Le conseil Municipal,
A l'unanimité,
Par 15 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis - MOYEMONT GAILDRY Catherine (+
procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian – MARQUIS Jean-Daniel
(+ procuration FABRE Lionel) - WOLFER Dominique (+ procuration KEBABJIAN
Fabienne) – VERT Hélène (+ procuration BARRIERE Hélène) – SERRA Vincent –
GUEZOU Eric – RAYNAUD Pierre (+ procuration DUCROS Marie José).

- **APPROUVE** la mise en place de forfaits de frais de nettoyage pour la propreté du domaine public.

TRAVAUX.

11. Information sur décision de la commission travaux.

Adjudication du chantier REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE HISTORIQUE.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Christian CROUZATIER.

Décision prise par la commission travaux :

Les entreprises retenues sont :

Pour le Lot 1 – VRD - Société GAGNERAUD (Groupement GAGNEREAU/ COLAS/ SOLS)

Pour le Lot 2 – Remplacement des Luminaires existants sur le périmètre des travaux - Société REYNAUD Electricité.

Le Lot 3 est à relancer.

12. Information sur décision de la commission travaux.

Adjudication du chantier Sécurisation des Arènes.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Christian CROUZATIER.

Décision prise par la commission travaux :

Les entreprises retenues sont :

Pour le Lot 1 – Maçonnerie voirie – l'entreprise PMG pour un montant de 16.286€ HT

Pour le Lot 2 – Serrurerie – La société SMDR pour un montant de 43.317.75€ HT

Pour le Lot 3 – Electricité – L'entreprise Benoit EYMARD pour un montant de 9.292€ HT

Estimation à 73.692€ - Totalité des trois montants 68.895,75€ HT.

Première réunion de chantier le jeudi 14 février 2019

Début des travaux début mars sur une durée de deux mois.

13. Point travaux

Rapporteur : Christian CROUZATIER.

Défibrillateur installé sur la place Etienne PAUL (à côté de la Bibliothèque) – Il nous a été offert par le Lions Club. Une inauguration sera prévue prochainement.

Travaux : Avenue du 14 Juillet 1789 et Place Bourrelly Jourdan.
Remplacement des tuyauteries défectueuses d'écoulements des eaux usées.
Travaux réalisés par la Métropole.

Lancement des appels d'offres pour la construction de la crèche, et la rénovation du couvent.

Les travaux dans les rues du centre historique vont commencer début mars. Un système de panneautage sera mis en place pour faciliter la circulation.
Une réunion d'information pour les riverains de la rue de l'Egalité et la place de la République sera faite le 25.02.2019.
Pour la rue de l'Egalité et la place de la République les travaux seront terminés en fin du mois de juillet 2019.
Pour information, la rue Emile Gaston passera en circulation par alternance pendant la durée des travaux.

Réaménagement du rond-point du Général de Gaulle – en cours.

DIVERS.

14. Renouvellement du Bail à la Société de Chasse d'Alleins

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Louis SERENA.

Objet : RENOUELEMENT DU BAIL A LA SOCIETE DE CHASSE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail consenti à la Société de Chasse d'Alleins pour une durée de 3 ans est arrivé à expiration.

Il y a lieu de le renouveler pour une période de 3 ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Le prix est fixé à 150 € payable chaque année et d'avance entre les mains du Receveur de la Trésorerie de Salon de Pce.

Le conseil Municipal,
A l'unanimité,
Par 15 voix pour :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - SERENA Louis - MOYEMONT GAILDRY Catherine (+ procuration TALLET Patrice) – CROUZATIER Christian – MARQUIS Jean-Daniel ((+ procuration FABRE Lionel) - WOLFER Dominique (+ procuration KEBABJIAN Fabienne) – VERT Hélène (+ procuration BARRIERE Hélène) – SERRA Vincent – GUEZOU Eric – RAYNAUD Pierre (+ procuration DUCROS Marie José).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent bail ainsi qu'à prendre toute décision nécessaire à son exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56.